



## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 7 mars 2016 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté      | 4- Dannie Mercier      |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3-                | 6- Claude Blais        |

Madame Solanges Thibault est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-16-023**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 mars 2016 tel que lu par madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un vérificateur comptable
5. Assurances 2016-2017
6. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
7. MTQ-Centre de services de Thetford Mines
8. Formation-La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils
9. Assemblée générale du Transport adapté





des transports a versé une compensation de 108 055\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe dûment complété**.

**Pour ces motifs**, sur une proposition de DANNIE MERCIER, appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTE

**NO-16-029**

### **MTQ-CENTRE DE SERVICES DE THETFORD MINES**

**Attendu qu'**un projet d'optimisation de l'organisation territoriale du ministère des Transports dans la grande région de Québec est présentement en cours ayant pour but le redécoupage des limites territoriales actuelles de la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT) et de la Direction de Chaudière-Appalaches (DCA) à la suite de l'intégration du territoire de la Ville de Lévis à la DCNAT;

**Attendu que** suite à cette réorganisation territoriale, la zone de Lotbinière, qui comprend plus ou moins 320 km, se retrouverait dans une zone orpheline;

**Attendu que** le ministère des Transports entretient des liens de collaborations étroits avec les municipalités et les Municipalités régionales de comté;

**Attendu que** le centre de services de Thetford Mines du ministère des Transports gère un réseau routier de plus ou moins 320 km;

**Attendu que** le centre de services de Thetford Mines est localisé dans l'un des immeubles les plus récents construits par le MTQ, en 1992 au coût de 4.5 millions de dollars, le tout sous la gouverne du parti libéral et que ce centre possède les installations et infrastructures adéquates pour recevoir un plus grand territoire puisqu'exploité à 50% de sa capacité;

**Attendu que** son emplacement physique permettrait facilement ce transfert puisque ce dernier sert régulièrement de site temporaire d'entreposage à d'autres centres de services;

**Attendu que** pour répondre aux démarches du MTQ quant à son projet de renforcement de son expertise, ce territoire de Lotbinière doit rester à la Direction de Chaudière-Appalaches (DCA);

**Attendu que** ce territoire pourrait facilement être le prolongement du centre de services de Thetford Mines ce qui aurait pour but d'optimiser l'organisation territoriale de la DCA;

**En conséquence**, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu unanimement;

Demander à Monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de transférer la gestion et l'administration des 320 km de la région de Lotbinière au centre de services de Thetford Mines dans le cadre de ses travaux d'optimisation de l'organisation territoriale, le tout à coût zéro puisque ce centre possède toutes les installations et infrastructures nécessaires pour accomplir avec succès ces changements.

ADOPTE

**NO-16-030**

**FORMATION-LA GESTION  
FINANCIÈRE MUNICIPALE : BIEN  
MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS  
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste à la formation sur la gestion financière municipale, bien maîtriser les différents outils qui aura lieu le 5 avril 2016 au Manoir du Lac William à Saint-Ferdinand au montant de 295\$ tous frais payés par la Municipalité.

ADOPTE

**NO-16-031**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que Monsieur Jean-Marie Rodrigue soit délégué pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford

inc, qui se tiendra jeudi, le 24 mars 2016, à 19 heures, *local 02 au Centre Communautaire Marie-Agnès Desrosiers, 37, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.*

Que le conseil municipal accepte que Monsieur Jean-Marie Rodrigue soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc, si élu par l'assemblée générale.

ADOPTE

**NO-16-032**

**APPUI EN FAVEUR DE LA  
DÉMOCRATIE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie est un des fondements de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec a reçu, des conseils et commissions scolaires francophones et anglophones du Canada, un appui au maintien de la démocratie scolaire au Québec.

CONSIDÉRANT le faible 4,2 % de frais administratifs des commissions scolaires permettant ainsi de consacrer le maximum d'argent à la réussite des élèves

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique, une priorité;

CONSIDÉRANT QUE même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;

CONSIDÉRANT QUE plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des communautés locales et régionales, non pas d'abolir la démocratie scolaire, mais bien de la renforcer pour maintenir le pouvoir de gouvernance des communautés et leur vitalité en organisant des élections scolaires et municipales simultanées;

CONSIDÉRANT les résultats enviables de la CSA tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARIE RODRIGUE, appuyé par VANESSA DAIGLE et résolu unanimement :

De maintenir l'actuel système de démocratie scolaire.

D'appuyer le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales.

De transmettre le texte de cette résolution au Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Appalaches, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTE

**NO-16-033**

**APPUI DES MUNICIPALITÉS  
DU TERRITOIRE DE LA CSA  
EN FAVEUR DE LA DÉMOCRATIE  
SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT les modifications prévues à la Loi sur l’instruction publique par le projet de loi 86- Loi modifiant l’organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l’école des lieux de décision et d’assurer la présence des parents au sein de l’instance décisionnelle de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l’intention du gouvernement, à travers le projet de loi 86, d’abolir les élections scolaires dans leur forme actuelle;

CONSIDÉRANT l’importance de maintenir la démocratie scolaire afin d’assurer le mieux-être des élèves, de leurs parents et de toute la communauté;

CONSIDÉRANT l’importance de favoriser la participation des citoyens aux élections scolaires;

CONSIDÉRANT qu’un des moyens pour favoriser cette participation est la tenue simultanée d’élections scolaires et municipales;

IL EST PROPOSÉ par ROCK CÔTÉ appuyé par VANESSA DAIGLE et résolu unanimement de demander l’appui des municipalités du territoire de la Commission scolaire des Appalaches;

- De maintenir l’actuel système de démocratie scolaire
- D’appuyer le principe de la tenue d’élections scolaires simultanément aux élections municipales
- De transmettre le texte de la résolution au Conseil des commissaires de la Commissions scolaire des Appalaches, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et au ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTE

**NO-16-034**

**AUTORISATION- ACTIVITÉ  
AU CLUB DES ROUTIERS 4X4**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent l'activité au Club des Routiers 4x4 qui se tiendra le 28 mai 2016 sur le terrain de Robert Bolduc, 216, rang 9 à St-Adrien-d'Irlande qui consiste en un parcours extrême 4x4 et acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ pour cette activité.

**Lors de cet évènement, le stationnement devra se faire d'un côté de la route seulement.** Aussi, s'il y a un feu de joie, il faudra utiliser des produits propres pour l'environnement. L'utilisation de pneus, produits toxiques ou du même genre qui contribuent à incommoder l'environnement des alentours ne sont pas recommandables et non acceptables.

ADOPTE

**NO-16-035**

**AUTORISATION- ACTIVITÉ  
WOUELLAY FEST**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent l'activité Wouellay Fest qui se tiendra les 17- 18 juin prochain sur le terrain de Robert Bolduc, 230, rang 9 à St-Adrien-d'Irlande et acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ pour cette activité.

*Le festival débutera à 18h le vendredi et se terminera à 3h AM et le samedi de 11h à 3h AM.*

**Lors de cet évènement, le stationnement devra se faire d'un côté de la route seulement.** Aussi, s'il y a un feu de joie, il faudra utiliser des produits propres pour l'environnement. L'utilisation de pneus, produits toxiques ou du même genre qui contribuent à incommoder l'environnement des alentours ne sont pas recommandables et non acceptables.

ADOPTE

**NO-16-036**

**CORRESPONDANCE**

**Dossier bibliothèque : Courriel reçu en date du 2 mars 2016**

Même si le dossier n'avance pas à la vitesse que l'on souhaiterait, nous devons dire que celui-ci avance positivement.

Comme vous avez pu le constater, la Ville sonde ses citoyens afin de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs ..... Livre numérique, heures d'ouverture, collection, etc....

Nous avons été informés de leur intention de poursuivre le partenariat avec le Cegep sans pour autant avoir officiellement révisé l'entente à cet effet.

